

Sénat de Belgique

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010

30 SEPTEMBRE 2010

Proposition de résolution sur l'état des négociations au sein de l'OMC sur le programme de Doha pour le développement

(Déposée par Mme [Christine Defraigne](#))

DÉVELOPPEMENTS

La présente proposition de résolution reprend le texte d'une proposition qui a déjà été déposée au Sénat le 6 novembre 2008 (doc. Sénat, n° 4-997/1 - 2008/2009).

Le *round* de négociations qui s'est tenu à Genève, en juillet 2008, n'a pas permis de déboucher sur un consensus, qu'il s'agisse des échanges de produits agricoles, de produits industriels ou de services. Les dernières négociations ministérielles ont buté sur la définition précise des paramètres d'une clause destinée à protéger les pays en développement de bouffées d'importation pouvant constituer une menace pour leur système de production agricole: cette clause opposait deux camps symbolisés par les Américains, d'un côté — au nom des exportateurs de matières premières agricoles — et par les Indiens, de l'autre — au nom de l'agriculture de subsistance.

Néanmoins, ces dernières discussions ont certainement eu le mérite de faire apparaître les points d'achoppement essentiels qui devront être traités prioritairement dans de nouvelles discussions.

Même si des progrès substantiels ont été accomplis depuis le début de l'année 2008, permettant aux membres de l'OMC de s'approcher d'une finalisation de cet accord, les discussions ministérielles de l'OMC prévues pour clore le cycle de Doha sont au point mort depuis la fin du mois de juillet 2008.

Depuis, les ministres ont décidé de remettre leurs experts au travail de manière à tenter de trouver avant la fin de l'année un accord sur les sujets encore ouverts à l'intérieur du périmètre de la négociation de juillet: en matière agricole, la fameuse clause de sauvegarde spéciale et quelques autres sujets dont les subventions américaines et européennes à la culture de coton. En matière de marchandises industrielles, plusieurs points techniques restent aussi ouverts, notamment la liste des secteurs dans lesquels les réductions des droits de douane iraient au-delà de la formule générale retenue pour l'ensemble des produits.

En dépit de ce revers préoccupant, les contours du paquet final du cycle de Doha sont désormais suffisamment clairs pour en mesurer les proportions économiques, politiques et systémiques.

Sur le plan économique, les résultats se traduiraient par des réductions de moitié des droits de douane imposés aujourd'hui en matière industrielle ou agricole, dont les deux tiers dans les pays développés et un tiers dans les pays émergents, les pays les plus pauvres étant exonérés de ces réductions de droits de douane, le tout avec une mise en œuvre de cinq ans pour les pays développés et de dix ans pour les pays en développement. L'impact sur les échanges serait d'autant plus fort que ces droits de douane sont élevés. L'impact des ouvertures supplémentaires en matière de services est plus complexe à estimer.

En matière de subventions agricoles, les plafonds de soutiens publics hérités du *round* précédent seraient réduits de 70 à 80 %. Quant aux subventions à l'exportation, elles seraient définitivement interdites. D'autres thèmes restent à finaliser: la régulation de l'antidumping, les subventions à la pêche, les procédures douanières, certains aspects touchant à la protection de la propriété intellectuelle ou aux biens et services environnementaux, pour ne prendre que quelques exemples.

Sur le plan politique, l'essentiel des résultats de la négociation réside dans le rééquilibrage des règles de l'OMC que réclament les pays en développement. Ils estiment que l'héritage des huit cycles précédents porte la marque de rapports de force anciens qui handicapent leur insertion dans le commerce international, donc leur croissance, et donc la réduction de la pauvreté dans des domaines où ils ont acquis entre-temps des avantages comparatifs en matière de biens industriels, d'agriculture ou de services.

Le temps n'est plus où les États-Unis, l'Europe, le Canada et le Japon faisaient la loi au GATT ou à l'OMC, et le cycle de Doha doit être considéré comme le précurseur d'un système plus équitable où les pays émergents — Chine, Inde, Brésil, Afrique du Sud, Indonésie, etc. — doivent, en contrepartie, être prêts à assumer leur part de responsabilité.

Le troisième et dernier aspect de ce cycle, est l'aspect systémique. Conclure le cycle de Doha revient à encaisser les bénéfices économiques d'une nouvelle génération d'ouvertures de marchés équitablement répartis en fonction des capacités contributives des participants. Conclure consisterait aussi à consolider l'un des rares systèmes de régulation effectifs au plan international. À l'inverse, ne pas conclure reviendrait à fragiliser un bien public construit avec patience et avec peine depuis plus d'un demi-siècle, et qui a apporté de la transparence, de la prévisibilité et de la stabilité.

[Christine DEFRAIGNE.](#)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Le Sénat,

A. considérant la déclaration ministérielle de Doha adoptée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 14 novembre 2001,

B. considérant le document final adopté par consensus à Genève le 12 septembre 2008, à l'issue de la session annuelle 2008 de la conférence parlementaire sur l'OMC,

C. considérant que les intérêts des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), ainsi que l'engagement de tous les membres de l'OMC en faveur du cycle du développement doivent rester au cœur des négociations,

D. considérant qu'un échec du cycle de Doha aggraverait l'incertitude qui règne actuellement sur l'économie mondiale et risquerait de mettre en cause la crédibilité du système commercial multilatéral, ce qui entraînerait un glissement vers des accords commerciaux régionaux et bilatéraux,

Demande au gouvernement:

1. de rappeler son attachement à une approche multilatérale de la politique commerciale et au rôle de l'OMC, qui doit être en mesure de garantir un résultat global, ambitieux et équilibré pour le commerce international dans le plein respect des objectifs du millénaire pour le développement (OMD);

2. de prendre les initiatives diplomatiques nécessaires pour que l'OMC, d'une manière cohérente avec les autres organisations internationales, relève de toute urgence les nouveaux défis mondiaux où le commerce joue un rôle, comme la sécurité alimentaire, l'énergie, l'aide au commerce et le changement climatique;

3. d'insister auprès de la Commission européenne pour que les négociations reprennent au plus vite, sur base des progrès accomplis jusqu'ici durant les négociations, et qu'un accord puisse être conclu avant la fin de cette année;

4. de demander aux grands acteurs économiques mondiaux (G20), d'assumer leurs responsabilités dans les négociations actuelles, de respecter pleinement l'esprit du cycle de développement et de mettre tout en œuvre pour parvenir à un accord le plus rapidement possible;

5. d'inviter l'Inde et les États-Unis à trouver une solution politique à la question des conditions d'application du mécanisme de sauvegarde spéciale, afin qu'un juste équilibre puisse être assuré entre les enjeux du commerce et de la sécurité alimentaire — par exemples, l'extension des contingents tarifaires, la simplification tarifaire, ou les subventions accordées au coton;

6. de promouvoir l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne, en garantissant un accès au marché totalement hors taxe et hors quota pour les pays les moins avancés;

7. de promouvoir le programme d'aide au commerce et l'assistance technique ciblée;

8. de défendre la dimension développement lors de la conclusion du cycle de Doha;

9. de préparer à travers une position européenne ambitieuse la question de la réforme de l'OMC pour rendre cette dernière plus efficace et transparente et améliorer sa légitimité démocratique, son obligation de rendre des comptes, sa transparence, son ouverture et son intégration dans le canevas plus vaste de la gouvernance.

20 juillet 2010.

[Christine DEFRAIGNE.](#)
